



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES

Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 11 Février 2026. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 17 membres, absents excusés ayant donné procuration : 10 membres, absents excusés : 1 membre, absent : 1 membre

POINT N° 576**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2026 - BUDGET
ANNEXE « VAL EXPO »**

Mme la Maire présente la note de synthèse relative au budget primitif 2026 du budget annexe « Val expo » (en annexe). Elle rappelle que cette présentation brève et synthétique retrace les informations financières essentielles afin de permettre d'en saisir les enjeux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur sa proposition lors du débat d'orientations budgétaires du 16 décembre 2025,
après examen des différents comptes budgétaires,

- **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2026 " Val Expo ", chapitre par chapitre se présentant comme suit :

| | <u>Dépenses</u> | <u>Recettes</u> |
|--|---------------------|---------------------|
| <u>Section d'investissement :</u> | | |
| - Propositions réelles : | 184 574,04 € | 0,00 € |
| - Opérations d'ordre : | 58 544,18 € | 238 547,12 € |
| - Excédent d'investissement reporté : | 0,00 € | 4 571,10 € |
| Total des propositions nouvelles votées : | 243 118,22 € | 243 118,22 € |
| - Reports : | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL GENERAL : | 243 118,22 € | 243 118,22 € |

Section de fonctionnement :

| | | |
|--------------------------------------|---------------------|---------------------|
| - Propositions réelles : | 104 039,25 € | 127 500,00 € |
| - Excédent antérieur reporté : | | 156 542,19 € |
| - Opérations d'ordre : | 208 547,12 € | 28 544,18 € |
| TOTAL GENERAL Vote : | 312 586,37 € | 312 586,37 € |

- **DECIDE** la réalisation au cours de l'année 2026 des travaux d'équipement et des acquisitions de matériel figurant à la section d'investissement.



VILLE DE

Sainte-Marie aux-Mines

Accusé de réception en préfecture
068-216802983-20260211-576-2026-BF
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

- **DECIDE** l'attribution des travaux, selon le cas,
 - par marché négocié,
 - sur appel d'offres,
 - par mise en concurrence simplifiée.

- **AUTORISE** d'ores et déjà Madame la Maire à signer au nom de la Ville les conventions à intervenir.

Délibération adoptée à 24 VOIX POUR et 3 VOIX CONTRE (Lubisa IDOUX, Patrice BENOÎT et Eric FREYBURGER).

La Secrétaire de séance,

Nadège FLORENTZ

La Maire,

Nestlé HESTIN